

Degrés

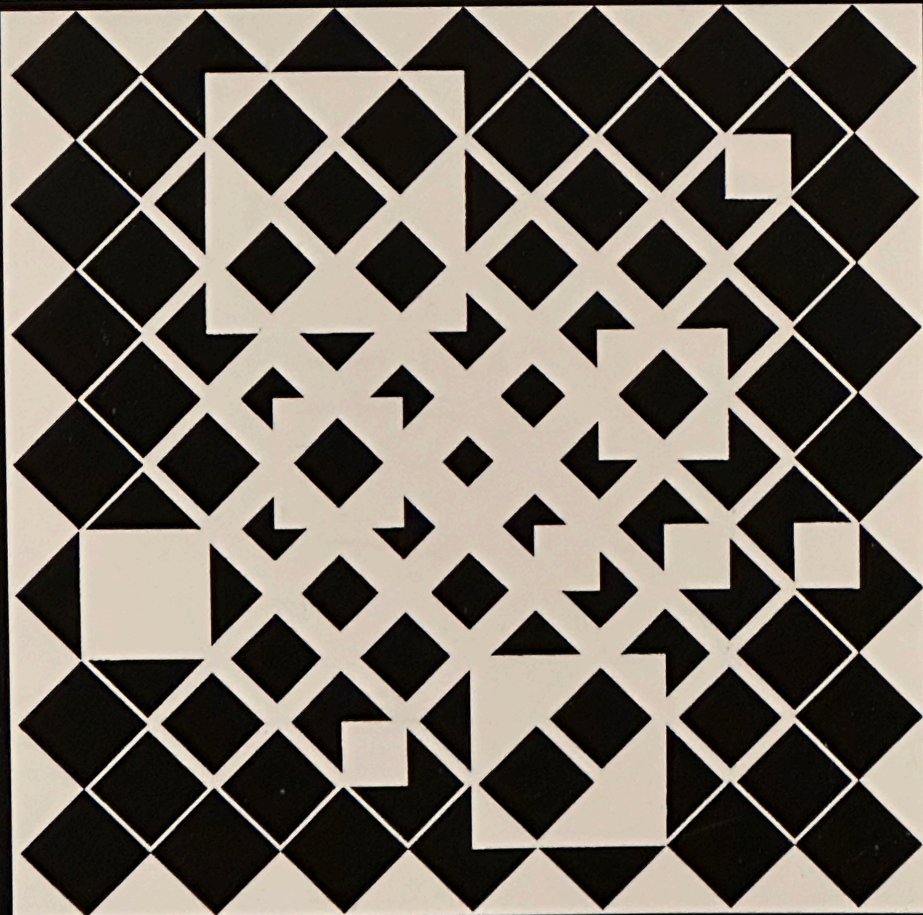
REVUE DE SYNTHÈSE À ORIENTATION SÉMIOLOGIQUE

DANS CE NUMÉRO 195-196 :

André Helbo
Angelo Di Caterino
Anna Maria Lorusso
Denis Bertrand
Jean Winand
François Jost
Isabella Pezzini
Alain Eraly
Massimo Leone
Fernando Andacht

Publication internationale trimestrielle

Cinquante-deuxième année, n° 195-196, automne-hiver 2023
MODALISER LA VÉRITÉ ?



**d Le faux, le vrai, le moins vrai, le moins faux.
Retour sur des pratiques séculaires,
en Égypte ancienne et dans l'Antiquité classique**

Jean Winand*

* Je remercie chaleureusement Arthur Bodson, Michèle Mertens et Stéphane Polis pour leur relecture attentive du manuscrit et leurs suggestions, qui ont contribué à une meilleure compréhension du texte.

L'utilisation massive des réseaux sociaux, la montée des populismes, la propension du public à accepter des thèses complotistes, pour ne citer que quelques éléments marquants, se sont traduites par une manipulation grandissante de l'information. Des mots comme *fake news*, *deep fakes*, post-vérité, vérité alternative (*alternative facts*), décryptage, décodage sont aujourd'hui passés dans le vocabulaire courant. L'effet de cloisonnement des réseaux sociaux, créant de véritables bulles cognitives où les membres restent douillettement calfeutrés, a déjà été largement étudié et commenté. L'apparition de l'intelligence artificielle (IA) comme une denrée commune n'a fait qu'accentuer le phénomène, ravivant au passage les craintes de la domination totale de l'homme par la machine. On ne compte plus les lanceurs d'alerte appelant à la vigilance, à la régulation, voire au contrôle strict des applications de l'IA. Dans l'enseignement supérieur, on prend au sérieux les opportunités, mais aussi les menaces que fait peser sur la créativité et la propriété intellectuelle une exploitation débridée de l'IA. La nature même de l'enseignement et de l'apprentissage pourrait ainsi être profondément modifiée dans les prochaines décennies.

Tout cela – avec d'inévitables nuances – est bien réel. Chaque époque a tendance à considérer que ce qu'elle vit est exceptionnel et n'a jamais connu de précédent. Ce qui caractérise notre siècle, c'est indubitablement une augmentation de la puissance des moyens mis à la disposition des utilisateurs. Alors qu'il y a cinquante ans à peine, l'accès à l'information était limité à des organes de presse écrite et audio-visuelle (d'abord sous contrôle de l'État), l'apparition d'internet a multiplié de manière phénoménale le nombre des sources d'information. Une autre conséquence, davantage liée à l'apparition des réseaux sociaux, est que chaque utilisateur est désormais un producteur potentiel d'information. Alors que la diffusion d'une nouvelle était jusque-là l'apanage des éditeurs, dont l'une des missions essentielles était l'organisation et la critique de l'information, les moyens actuels offrent la possibilité de diffuser une information brute, non éditorialisée. La masse des informations mise en ligne en une seule journée relativise

ainsi toutes les productions. Le risque est désormais réel de voir s’instaurer une tyrannie des opinions dont la hiérarchie serait établie en fonction du nombre de souscripteurs à un blog ou à une chaîne YouTube et au nombre de likes. L’audimat pourrait ainsi devenir le thermomètre ultime de ce qui sera considéré comme vrai, vraisemblable, plausible, probable ou douteux. Les politiques et les décideurs économiques l’ont bien compris, qui essaient d’utiliser à leur profit la notoriété des influenceurs. Comme on le sait, le public jeune – mais il n’en a pas l’exclusivité – est particulièrement visé par ce genre de manipulations.

Pourtant, aussi fascinante que serait notre époque pour un observateur distant, et inquiétante pour celui qui y vit, l’humanité a de tous temps connu des individus ou groupes d’individus qui, pour des raisons diverses, ont essayé d’exercer le monopole de la vérité. Par nature, les États ou de grandes institutions, comme l’Église, ont eu à cœur de contrôler ce que pensaient leurs ouailles, ce qui s’est généralement traduit par une forme plus ou moins accentuée de censure, mais aussi par la diffusion d’informations embellies, altérées, fabriquées, ou complètement inventées. La guerre déclenchée en Ukraine par la Russie offre un exemple contemporain de fabrication de *fake news* (usines à trolls, fermes à clics) dans des proportions inédites. Le conflit armé entre le Hamas et Israël, déclenché en octobre 2023, est aussi une lutte pour la conquête des opinions publiques, où l’on retrouve les ingrédients classiques servant à la manipulation des informations. Mais surtout, le rapport aux faits, aux sources, la manière de les exploiter, la notion même de vérité ont considérablement évolué au cours du temps.

Il serait de fait bien naïf de croire qu’un historien grec et romain, par exemple, ne racontait que des événements dont les sources étaient vérifiables, guidé par l’esprit critique, avec pour seule visée d’informer son public le plus honnêtement possible.

Dans cet essai, j’ai souhaité retourner dans un passé un peu plus lointain. Sans doute parce que je m’y sentais plus à l’aise – mon domaine d’expertise étant l’égyptologie –, mais aussi parce qu’il me semblait que des temps et des cultures éloignés avaient quelque chose à offrir au débat contemporain¹.

¹ Pour une époque intermédiaire, le Moyen Âge, voir M. Billoré & M. Soria (éd.), *La Rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation, V^e-XV^e siècle*, Rennes, 2011. Pour le XIX^e siècle, voir P.-C. Langlais, J. Schuh & M.-È. Thérenty, *Fake news & viralité avant Internet, Les lapins du Père-Lachaise et autres légendes médiatiques*, Paris, éditions CNRS, 2020.

QU’EST-CE QUE LE VRAI ?

Agiter la menace des *fake news* implique d’avoir une certaine idée de ce que constituerait le vrai. Or, la dichotomie vrai – faux, apparemment simple à comprendre, laquelle se double presque toujours d’une opposition éthique, bien – mal, occulte bien des nuances. Si, selon l’adage populaire, toute vérité n’est pas bonne à dire, faut-il prôner en toute matière une totale transparence ? Pourrait-on, par exemple, mener

des négociations politiques serrées sur la place publique, sans jamais rien cacher ? Que deviendraient nos relations familiales, sociales, s'il n'y avait pas un peu d'opacité ? Pour peu qu'on y réfléchisse, il apparaît vite que jeter une lumière crue et permanente sur tous nos actes, sur toutes nos pensées, conduirait vers le pire des totalitarismes². De célèbres ouvrages de fiction l'ont mis en scène, des régimes politiques ont essayé de le mettre en pratique. Toujours le résultat a été effrayant. Toujours il a été synonyme de négation de notre humanité.

La manipulation du faux, de la copie, du mensonge, de l'imitation doit s'envisager selon plusieurs critères. À quoi ces notions s'opposent-elles ? Quelles en sont les contreparties ? Quelle est l'intentionnalité de leurs auteurs ? Quel est le public cible ? Quel est le champ d'application ? Existe-t-il des remèdes ? Autant de questions qui mériteraient un large débat, impossible à tenir ici, mais qui sont essentielles si l'on ne veut pas tout mélanger. D'autant plus que ces termes ne doivent pas être considérés de manière manichéenne. La publicité, par exemple, peut naviguer entre des extrêmes. Il n'est pas anormal qu'un nouveau produit se fasse connaître de son public potentiel. Cela posé, une publicité peut influencer sur le consommateur de bien des manières, dont certaines peuvent légitimement poser question sur le plan éthique, quand ce n'est pas tout simplement le rapport aux faits qui se trouve biaisé. Il en va de même du pouvoir politique. Informer l'électeur – ou plus généralement les citoyens – de ses intentions politiques et communiquer sur les résultats obtenus font nécessairement partie du jeu démocratique. Aussi fera-t-on utilement la distinction entre promotion d'une vision, d'une idéologie politique, et propagande au sens où ce terme a été utilisé par des régimes totalitaires³. Le point de départ est le même, mais la visée et les moyens mis en œuvre sont différents.

Pour nos contemporains, la vérité se mesure essentiellement selon quatre paramètres : la qualité des sources premières, la manière dont on peut les appréhender, la manière de les utiliser et la visée de celui qui les utilise. Les normes en usage dans les sciences expérimentales – sources authentifiées, accès contrôlable aux sources, raisonnement falsifiable, et visée honnête de l'utilisateur – ne sont pas universellement partagées. Non pas que l'utilisateur serait alors nécessairement malhonnête, même si cela arrive, mais plus généralement parce que nombreux sont ceux qui estiment que la vérité n'est pas une simple affaire binaire (vrai – faux), mais qu'elle est nécessairement située, multiple et à multiples facettes. Dans l'Antiquité, la relation du discours, par exemple historique, avec la réalité ou la vérité, s'établissait selon des normes différentes des nôtres.

² On peut penser ici à l'impératif de vérité tel que défini par Kant, et à la réaction de Benjamin Constant dans ses *Réactions politiques*, publiées en 1797 : « Le principe moral [...] que dire la vérité est un devoir, s'il était pris d'une manière absolue et isolée, rendrait toute société impossible. Nous en avons la preuve dans les conséquences très directes qu'a tirées de ce principe un philosophe allemand, qui va jusqu'à prétendre qu'envers des assassins qui vous demanderaient si votre ami qu'ils poursuivent n'est pas réfugié dans votre maison, le mensonge serait un crime » (cité par J.-P. Cavaillé, *La face cachée de l'injonction de transparence*, dans J.-P. Cavaillé (éd.), *Secrets et mensonges*, Les dossiers du GRIHL, Hors-série, 5, 2022). C'est poser d'une autre manière la dialectique entre le droit et le juste, déjà illustrée par Sophocle dans son *Antigone*. L'Église tentera de résoudre la question en prônant la pratique de l'équivoque et de la restriction mentale.

³ Voir récemment, David Colon, *Propagande, la manipulation de masse dans le monde contemporain*, Paris, Belin, 2020.

QU'EST-CE QU'UN FAIT ?

En bonne méthode, nous raisonnons à partir de faits, que nous connaissons grâce à des sources. Ce terme est pris ici dans un sens très général ; un fait peut être un objet, naturel (une plante, un paysage, une étoile, une cellule, un atome) ou artificiel (une table, un moteur, une œuvre d'art, un clou), un discours, un événement, bref tout fait matériel ou immatériel qui peut servir à élaborer un raisonnement. Un premier embranchement – majeur – sépare les faits qui sont ancrés dans la réalité de ceux qui ne le sont pas. Un esprit cartésien se demanderait tout aussitôt s'il est bien raisonnable de se préoccuper de faits de l'existence desquels on ne peut être assuré, voire de faits dont on peut être raisonnablement certain qu'ils n'existent pas (par exemple, les Martiens). Dans l'Antiquité, mais aussi au Moyen-Âge et jusque très tard dans la modernité, la frontière entre des faits vérifiables et d'autres dont l'existence ne reposait que sur une tradition, elle-même non vérifiable, était loin d'être nette. La distinction entre la *fabula* (gr. *mythos*) et l'*historia* était bien établie, mais elle ne se fondait pas sur un quelconque rapport à la vérité. Le travail de l'historiographe grec ou romain, quand il avait à traiter d'époques très anciennes ou d'endroits très éloignés était avant tout de faire le tri entre ce qui lui paraissait vraisemblable et ce qui ne l'était pas. Au lecteur de se faire ensuite une opinion⁴. Tel épisode de la guerre de Troie ou tel détail touchant à la vie d'Héraclès pouvait passer pour douteux, et donc à rejeter. Mais il ne serait venu à l'idée d'aucun de ces illustres penseurs de nier l'existence de la guerre de Troie ou d'Héraclès. Le raisonnement procédait généralement par analogie avec le présent. Qu'il y ait eu des êtres mi-homme, mi-animal, comme le rapportait la tradition à propos des centaures, n'était pas crédible, parce qu'on pouvait constater que ce genre de créatures n'existait pas. Cela ne suffisait toutefois pas à invalider le mythe. Une seconde opération intervenait alors qui consistait soit à proposer une explication allégorique ou à montrer comment des embellissements ou des erreurs d'appréciation avaient pu déformer la réalité première. Le philosophe Paléphantos (IV^e-III^e s.) s'était fait une spécialité de dénoncer le côté absurde des mythes grecs et d'en proposer une explication, certes rationnelle, mais tout aussi dénuée de fondements historiques que ce que rapportait le mythe⁵. Le sentiment des Grecs et des Romains était qu'il était impossible de parler à propos de rien ; par conséquent, si un mythe existait, il fallait nécessairement qu'il eût une relation avec la réalité. Le mythe se situait par conséquent en dehors de l'opposition vrai – faux puisqu'il échappait à l'analyse critique. Le mythe tout simplement est. Du reste, les historiens grecs et romains, même quand ils s'occupaient d'événements pour lesquels existait une documentation, n'établissaient guère de hiérarchie dans

⁴ Voir P. Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, 1983.

⁵ Il en va de même pour les sciences naturelles. Des auteurs aussi sérieux que Pliny l'Ancien rapportent des traits d'éthologie animale fantaisistes, voire l'existence de créatures improbables, sur la foi de traditions colportées dans l'espace et dans le temps.

la nature des sources. Ils cherchaient avant tout à se situer dans une tradition.


L'Égypte ancienne ne s'est pas occupée de l'histoire à la manière des Grecs et des Romains. Les Égyptiens avaient toutefois confectionné des listes de rois qui remontaient sans rupture jusqu'aux généalogies divines, lesquelles faisaient partie intégrante de l'histoire d'Égypte sans aucune discussion possible. Les hiéroglyphes, comme on a qualifié les intellectuels égyptiens liés au milieu des temples, s'étaient également beaucoup intéressés à l'origine des choses, l'origine d'un lieu, d'une fête, d'un rite, d'un animal. Pour s'aider dans leurs recherches étymologiques, ils mobilisaient deux outils principaux : l'étymologie et l'étymographie. L'étymologie n'était pas fondée sur des lois phonétiques (il faut attendre la fin du XVIII^e s. pour aborder la période scientifique de l'étymologie), ni sur des règles d'évolution sémantique. Une vague analogie de forme suffisait, qui admettait de surcroît bien des acrobaties. L'essentiel était ailleurs. Qu'on puisse rapprocher deux mots sur une base formelle était suffisant pour poser un lien essentiel et nécessaire. Le raisonnement était avant tout analogique. La confiance qu'on lui accordait était d'autant plus grande qu'on pouvait le rattacher à un mythe. Par exemple, une étymologie très répandue établissait un lien entre les hommes (*remetj*) et les larmes (*remi*) du démiurge sur la base d'une suite consonantique commune (r-m)⁶. Ce rapport, évidemment sans fondement, permettait sur le plan mythique d'expliquer la création des hommes et leur triste condition ici-bas puisqu'ils étaient issus de larmes⁷. Le second outil était l'étymographie, c'est-à-dire une explication de la cause par la graphie. Cette opération était rendue possible par la nature de l'écriture hiéroglyphique, faite de signes qui gardaient, en partie, un lien fort avec le monde référentiel. Les hiéroglyphes ont ainsi tiré de leur écriture des combinaisons nouvelles, investi certains signes de significations inédites, créé aussi quantité de signes nouveaux. Le but recherché était d'accroître le champ des possibles, de faire surgir de nouvelles connexions entre les mots, et donc leurs référents. De telles manipulations sur l'écriture et la langue n'étaient pas destinées à parfaire le système hiéroglyphique, qui n'en avait nul besoin. Elles étaient la concrétisation d'un imaginaire qui se déployait dans la littérature mythique, dans l'art, mais aussi dans la langue et l'écriture. On peut tenter ici un parallèle avec les cabalistes juifs, arabes ou chrétiens. Les affinités que ces derniers trouvaient entre des mots, des syntagmes, des phrases entières sur la foi de propriétés numériques communes (gematria ou arithmologie) n'étaient pas à leurs yeux le fruit de coïncidences fortuites, mais la manifestation profonde d'une essence commune.

⁶ Voir B. Mathieu, *Les hommes de larmes : à propos d'un jeu de mots mythique dans les textes de l'ancienne Égypte*, dans *Mélanges François Dumas*, Montpellier, 1987, p. 499-509.

⁷ L'image de notre monde comme une vallée de larmes est par ailleurs bien connue, sans qu'il soit nécessaire de poser une tradition commune.

Toutes ces formes de savoir, que l'on ne qualifierait pas aujourd'hui de *fake news*, mais plus simplement d'incongruités relevant du domaine de la croyance, ont fait pendant des siècles partie de systèmes de connaissances souvent très élaborés. Elles suggèrent aussi – et en cela elles se rattachent à des préoccupations contemporaines – que la vérité n'est pas une, mais plurielle et nécessairement située, ce qui revient à dire que « la » vérité n'existe pas.

LE VRAI À L'ÉPREUVE DE LA FICTION (OU L'INVERSE)

Pour mémoire, entre les faits non vérifiables, relevant du mythe *sensu lato*, et les faits avérés, dont je vais maintenant traiter, existe une zone grise dans laquelle on peut ranger les œuvres de fiction parce qu'elles participent, avec des modalités changeantes, des deux domaines. À notre époque, une œuvre de fiction annonce, en principe, clairement la couleur. Quand on achète un roman, le mot « roman » figure sur la couverture. On sait donc tout de suite à quoi on a affaire. Cette catégorisation de la production écrite est toutefois récente. En Égypte ancienne, existent des œuvres de fiction dont le côté réaliste est très appuyé. Celui qui entendait l'histoire de Sinouhé (12^e dynastie) ou le récit du voyage d'Ounamon (21^e dynastie) croyait-il que tous les événements passés s'étaient réellement produits ? Considérerait-il tout ça comme de la pure fiction, comme l'histoire de Madame Bovary, ou pensait-il que ces personnages avaient existé, comme Louis XIII et Richelieu dans *Les Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, mais que les aventures qu'on leur prêtait étaient fictives ? Après tout, les égyptologues ont longtemps cru que ces deux textes étaient de nature documentaire, comme le suggère leur format respectif, le premier imitant une autobiographie, le second un rapport de mission. L'important n'est sans doute pas là. De même qu'un texte officiel pouvait avoir une réception littéraire, comme le montre la réception tardive du récit de la bataille de Qadech (19^e dy ) l'essentiel résidait dans le plaisir que pouvait procurer une lecture (ou une audition), mais aussi dans le message que l'on pouvait y trouver. La littérature de fiction n'était alors en rien différente de l'histoire telle que la concevaient les Grecs et les Romains, pour lesquels l'histoire devait contenir un enseignement – en principe de nature morale ou éthique – et devait aussi être plaisante pour le public, d'où l'importance de l'*ornatio*. Comme on le verra plus bas, s'il fallait pour atteindre ces objectifs prendre des libertés avec la vérité historique ou combler quelques lacunes, cela ne prêtait pas à conséquence.

De nos jours, l'authenticité revêt une valeur cardinale. Aussi bien qu'elle puisse être exécutée, une copie d'un meuble Boulle n'aura jamais la même valeur marchande que le même objet réalisé par le célèbre ébéniste. Et pourtant, pour la question qui est la nôtre ici, une copie parfaitement fidèle n'est pas nécessairement un faux. Une photocopie d'un document n'est pas un faux. Il se fait simplement que ce n'est pas l'original. D'où l'obligation, dans certaines démarches administratives, de faire certifier que la copie est bien conforme. Dans l'édition, il n'existe sur le marché que des copies, toutes semblables. L'original est une entité assez floue. Est-ce le manuscrit remis à l'éditeur, le texte modifié par les relecteurs, corrigé par l'auteur ? Ou encore la dernière maquette qui part à l'imprimerie ?

Par authentique, j'entends ici un fait auquel il est possible de remonter, directement ou indirectement, pour en constater la matérialité ou la réalité événementielle (dans le cas d'un discours, d'une bataille, etc). Si c'est le cas, il faut alors se poser la question de la transmission. Contrairement à l'adage populaire, les faits ne parlent pas d'eux-mêmes. Comment parvient-on à la connaissance du fait ? Un premier cas est celui où le fait est toujours disponible, directement observable. C'est la meilleure garantie – croit-on un peu naïvement – qu'on puisse offrir dans la démonstration d'un raisonnement, puisque les faits sur lesquels on s'appuie sont accessibles, autorisant le cas échéant la pratique d'analyses exploratoires. Ne sont concernés ici que les faits possédant une matérialité durable. Un discours, une fête, un repas ne laissent que des traces (dans la mémoire, ou de manière indirecte dans un enregistrement quelconque).

Très souvent, cependant, la connaissance des faits se fait par voie de transmission. Cette étape, dont on n'a pas toujours bien mesuré les implications, est cruciale en ce sens qu'elle constitue un point de fragilité. En effet, la transmission est un processus au cours duquel bien des transformations et modifications peuvent survenir. On ne s'occupera pas trop ici de ce que j'appelle faute de mieux la transmission directe. Dans ce mode, le fait est appréhendé directement soit par un témoin humain, au moyen d'un des sens, soit par l'intermédiaire d'une technique quelconque, comme une mesure de laboratoire, une photo, un téléphone. Dans de nombreuses cultures, ce moyen d'accéder à la connaissance d'un fait passe pour le meilleur garant d'objectivité, même si l'on connaît depuis longtemps les travers de l'observation humaine (défauts physiques, mémoire défaillante ou sélective, divers biais cognitifs, etc.) et les imperfections des appareils techniques, la

LE VRAI EST-IL TOUJOURS AUTHENTIQUE ?

LES HASARDS DE LA TRANSMISSION

plus importante étant la sélectivité opérée (par exemple, un télescope ne rend pas le son, ne cadre qu'une partie d'un champ, etc.). De manière plus précise, dans le domaine de l'art, une reproduction d'un paysage ou un portrait ne peuvent jamais être un équivalent de l'original. Pour s'en tenir au portrait, le nombre de déformations subies est considérable, qui tiennent à la technique de l'artiste et au medium utilisé, mais bien davantage encore au style et au formatage qui caractérisent toute production artistique dans un lieu et un moment donnés. Pour l'Égypte ancienne, par exemple, un portrait, même en dehors des cas examinés plus bas, est toujours pris dans une dialectique de tension entre un pôle réaliste et un pôle idéaliste⁸. Est-ce pour autant qu'un Égyptien aurait dit en voyant une statue de Ramsès II que c'était un faux, non pas comme étant une pièce non authentique ou non originale, mais faux par opposition à vrai en relation avec ce qu'on connaissait de l'original ? Que pouvait bien alors signifier une statue dont on avait usurpé le nom sans en avoir beaucoup modifié les traits, pratique assez courante dans la vallée du Nil ? La réaction d'un Égyptien aurait été à coup sûr bien différente de celle d'un moderne mis en face d'un tableau de Louis XIV qu'on aurait maquillé pour le faire passer comme celui de Napoléon I^{er}.

En Égypte ancienne, le témoin était la preuve juridique par excellence. Leur nombre en augmentait l'efficacité. Dans de nombreuses affaires, il fallait en produire six ou douze. Et pourtant, des textes montrent qu'on était parfaitement conscient que les témoins pouvaient être soudoyés et qu'ils pouvaient mentir. Quand il y avait contradiction entre deux témoignages, la solution consistait le plus souvent à produire un troisième témoin. Mais par défaut, on supposait que le témoignage était une preuve admissible sans contrepartie⁹. Contrairement à d'autres cultures, l'Égypte ne semble pas avoir fait de distinction entre un témoignage visuel, réputé plus crédible, et un témoignage auditif.

Dans le monde classique, le témoin direct est une preuve suffisante pour les historiens et géographes en quête d'informations. Généralement, ceux-ci se contentent d'appuyer une affirmation par des formules aussi vagues que « on m'a dit », « on m'a rapporté ». En cas de contradiction entre les témoins ou d'in vraisemblance manifeste, l'auteur procédait à son propre arbitrage dont il ne livrait qu'exceptionnellement la mécanique à ses lecteurs. Comme le notait Hérodote, la mission de l'historien était de rapporter ce qu'on savait et non pas de dire la vérité.

Être d'accord sur les faits ne dit rien de la manière dont on va les traiter. L'épistémologie moderne s'est constituée précisément comme la discipline interrogeant la science et ses méthodes. Aujourd'hui, un consensus existe sur la manière d'évaluer un raisonnement scientifique. Cela n'est malheureusement pas suffisant pour éliminer les tentatives

⁸ Voir D. Laboury, *Portrait versus Ideal Image*, dans *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, 2010 (<http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/zz0025jjv0>).

⁹ Il existait des archives, notamment en matière de cadastre et de propriété. La production d'une pièce pour étayer ses dires était une pratique reconnue. La perquisition était également connue, généralement à la suite d'une dénonciation. Elle ne semble toutefois pas avoir été systématique. Cf. *infra*, note 51.

¹⁰ Les motivations pour se laisser aller à la fraude sont diverses. On épinglera ici les plus communes : la facilité et le raccourci pour publier rapidement (publish or perish, auto-promotion), la recherche ou le maintien de subventions en exhibant des résultats enjolivés, la complaisance vis-à-vis de bailleurs intéressés par l'obtention de résultats bien précis, que ce soit dans le monde économique ou politique, la recherche de l'exclusivité d'une découverte sensationnelle. Il va sans dire qu'une fois le pot aux roses découvert, de tels comportements causent un tort considérable à la communauté scientifique.

de fraudes dont se rendent coupables certains, un sujet trop vaste pour être ne fût-ce qu'effleuré ici¹⁰. De manière générale, la manipulation du récepteur par un discours néanmoins fondé sur des faits avérés remonte à la première sophistique grecque (5^e s. av. J.-C.). Les sophistes, auxquels s'opposera Platon, considéraient en effet que la vérité était nécessairement située. Puisque, comme le proclamait Protagoras, l'homme était la mesure de toute chose, la vérité devenait quelque chose de relatif, d'où l'importance de la rhétorique et de l'argumentation pour emporter la conviction. Face à ce positionnement, qui – paradoxalement, en apparence du moins – préfigure la mise en avant de l'esprit critique, Platon opposera un monde idéalisé, régulé par une Vérité intangible.

La plupart du temps, la connaissance de la source première n'est pas directe, mais repose sur une transmission. Pour autant qu'il soit possible d'en juger, ce qui n'est pas toujours le cas, on peut distinguer deux types de transmission suivant qu'ils se conforment ou non à l'original. La conformité peut résulter de la volonté du sujet de faire une copie fidèle, mais il arrive très souvent qu'une transmission s'altère en dépit des intentions de ceux qui en ont la charge. Si la transmission est conforme à l'original, il faut à nouveau distinguer deux cas de figures en fonction de la visée poursuivie par l'auteur de la transmission, suivant que la copie est explicitement désignée comme telle ou qu'elle se fait passer pour l'original. Dans le premier cas, on parlera simplement de copie, dans le second de plagiat.

La copie est généralement tenue pour avoir moins de valeur que l'original. La raison en est assez simple. On considère que la copie ne peut qu'entraîner des dégradations. C'est effectivement ce qu'on peut observer dans certains procédés techniques. En numismatique par exemple, le coin qui servait à frapper monnaie s'abîmait assez rapidement (cassures, fendillement, émoussement, etc.), ce qui fait que les derniers flans étaient moins réussis que les premiers. Il ne faudrait pas pour autant dévaluer complètement la copie. En effet, la copie, en d'autres domaines, était la preuve matérielle de l'existence d'une tradition qui pouvait être robuste, ce qui fait que la longueur de la chaîne ne pouvait qu'en rehausser le prestige. Dans les textes arabes rapportant un fait historique, il était essentiel de mentionner le nom de tous ceux par qui était passée la tradition. Le nombre d'intermédiaires, mais aussi leur qualité – certains étant plus connus que d'autres – jouaient un rôle décisif dans la foi qu'on pouvait prêter au propos. Dans un tout autre domaine, l'Égypte a connu un mouvement culturel appelé Renaissance saïte (26^e dynastie). De nombreux tombeaux ont

COPIE ET PLAGIAT

à ce moment reçu un décor à l'identique de ce qui se faisait quinze cents ans plus tôt. Les copies sont tellement bien exécutées que des spécialistes ont parfois attribué des statues de la Renaissance saïte à l'Ancien Empire (ou inversement). Est-ce que pour autant les artistes saïtes commettaient des plagiats, puisqu'ils n'indiquaient nulle part que l'œuvre qu'ils avaient réalisée était une copie tout à fait conforme ? Absolument pas. Ils auraient d'ailleurs été bien surpris qu'on leur en eût fait le reproche. Tout d'abord, s'ils ne faisaient pas référence à leur modèle, ils ne signaient pas davantage leurs productions. Il n'y avait donc aucun bénéfice personnel à la chose, ce qui entre dans la définition du plagiat où l'auteur tient précisément à faire passer pour sien ce qu'il a usurpé à autrui. En Égypte, la question de l'identité de l'artiste ne se pose pas, puisque – à quelques rares exceptions près – tout est anonyme. L'artiste se définit plutôt comme un artisan. En revanche, ce qui importait dans la démarche de la Renaissance saïte était de renouer avec une tradition qui rappelait l'Âge d'or de la civilisation. Cela pouvait se faire de bien des manières. Comme on le verra plus bas dans le dernier paragraphe consacré aux conclusions, l'explication réside dans le cadre général de la pensée égyptienne. La copie à l'identique d'un monument, d'une statue, d'une décoration, d'un texte n'a aucune part dans la dialectique du vrai et du faux. Tout est également vrai. C'est aussi de cette manière qu'il faut comprendre la reconstruction cyclique des temples chinois ou japonais, ce qui donne lieu à des expressions pour nous tout à fait curieuses comme le quatrième ou le cinquième original. Au Japon, par exemple, le temple d'Ise, site le plus vénéré du shintoïsme, est reconstruit à l'identique tous les vingt ans. Le temple actuel, achevé en 2013, est le soixante-deuxième exemplaire¹¹.

On peut qualifier ce type de transmission de reproductive (par opposition à la transmission productive dont il sera bientôt question). C'est par exemple celui de la tradition manuscrite, même si, naturellement, le processus de copie entraîne inévitablement des altérations. Certains manuscrits égyptiens se terminent ainsi par un colophon, c'est-à-dire une clause finale, qui stipule que le texte a été copié fidèlement, mot pour mot et signe pour signe, conformément à ce qui a été trouvé. Cela posé, la tradition manuscrite peut aussi procéder volontairement à des modifications du modèle, comme nous le verrons dans un moment.

L'idée de plagiat est quelque chose qui refait surface à la Renaissance avec l'apparition des signatures et des marques d'autorité. Érasme s'en plaignait déjà, tout autant en raison du vol de propriété intellectuelle que de la perte de bénéfices commerciaux¹². Le mot plagiat avait alors un sens plus large puisqu'il pouvait aussi désigner la publication d'une

¹¹ Outre la manifestation tangible, opérative pourrait-on dire, de la tradition, entre également ici en jeu le souci de maintenir un degré de pureté irréprochable.

¹² Dans l'*Éloge de la folie* (LXI), Érasme, avec beaucoup d'humour, s'arrête, au travers de son personnage, de citer des adages, car il ne voudrait pas plagier ... son ami Érasme.

pièce (par exemple, une lettre) sans le consentement de l'auteur, ou le fait de faire des rééditions sans en informer l'auteur¹³.

Mais la pratique avait déjà une longue histoire¹⁴. Dans l'Antiquité, le mot remonte semble-t-il au poète Martial qui détourna le sens du mot *plagiarius* qui désigne originellement le voleur d'esclaves¹⁵. Le plagiat est donc clairement assimilé à un délit. Un reproche qui est très souvent fait aux plagiaires est qu'ils introduisent des modifications dans le texte qu'ils pillent, et qu'ils en altèrent ainsi l'esprit, l'argumentation ou tout simplement la beauté¹⁶. Il faut noter qu'il y avait dans l'Antiquité une tension permanente entre l'imitation et le plagiat. La première, loin d'être condamnable, était même recommandée parce qu'elle permettait de se situer dans une tradition¹⁷. L'imitation ne devait toutefois pas être servile, mais apporter une contribution. C'est que la progression du savoir ne se faisait pas par révolutions, mais en suivant une évolution, par étapes successives à l'intérieur d'une tradition reconnue. C'est ce qui explique, dans une perspective plus générale, l'importance des généalogies. En énumérant tous les maillons de la chaîne, on rassure le public sur l'authenticité de l'information donnée. Plus la chaîne est longue, meilleure et plus forte est la tradition. Dans un contexte de controverses, comme celle qui opposa les théologiens chrétiens aux philosophes grecs ou aux sectes dissidentes, le plagiat fut aussi une arme pour discréditer l'adversaire. Comme l'analyse finement Luc Brisson¹⁸ :

« Pour qui était confronté à une doctrine philosophique rivale, deux attitudes étaient possibles : le rejet pur et simple ou l'annexion. Le plagiat fournissait un instrument pouvant servir dans les deux cas. Le plagiat permettait de dévaloriser complètement une doctrine en montrant qu'elle n'était qu'une pâle imitation d'une autre, une autre qu'en principe elle aurait dû combattre [...]. Mais le plagiat permettait aussi d'annexer une philosophie à une autre en deux étapes : d'abord on dévalorisait la seconde en la présentant comme une copie de la première ; ensuite on incorporait la seconde à la première en insistant sur sa ressemblance avec elle. L'exemple le plus intéressant de cette attitude est la démarche qui consiste à faire du Platonisme un succédané du Pythagorisme. »

Peut-on légitimement parler de plagiat en Égypte ancienne ? Dans les termes où le mot est généralement reçu, assurément non. Néanmoins, si l'on s'en tient à une définition simple qui consiste à voir dans un plagiat le détournement d'une attribution, un cas qui vient à l'esprit est l'usurpation des monuments telle qu'elle fut pratiquée par de nombreux rois. Il était en effet d'usage qu'un bâtiment reçoive, sous la forme d'une

¹³ La seule manière de se protéger était d'avoir un privilège, ce qui permettait en cas de fraude d'intenter un procès. Mais rares étaient les ouvrages protégés par un privilège. Voir K. Crousaz, *Érasme et le pouvoir de l'imprimerie*, Lausanne, Antipodes 2005.

¹⁴ Sur les différences entre plagiat, faux, pastiche, copie, dans le domaine littéraire à l'époque moderne, voir H. Maurel-Indart, *Le plagiat littéraire : une contradiction en soi ?*, dans *L'information littéraire*, 60, 2008/3, p. 55-61.

¹⁵ Le mot *plagiarius*, est lui-même tiré du grec *πλάγιος* « de flanc », de là « qui vient par le flanc », c'est-à-dire « traîtreusement ».

¹⁶ Un reproche également formulé par Érasme. Voir G. Aragione, *La transmission du savoir entre « tradition » et « plagiat » dans l'Antiquité classique et chrétienne*, dans *Études de lettres*, 2010, p. 117-138. On notera ici avec intérêt que le verbe *μεταγράφω* peut servir à exprimer le fait de traduire ou de commettre un plagiat, le sens premier étant de faire une transposition à l'écrit (voir Br. Rochette, *Remarques sur le vocabulaire grec de la traduction*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 80/1, 2002, p. 25-34).

¹⁷ On se reportera à l'éloge de l'imitation du pseudo-Longin dans son traité *Sur le sublime*. Ainsi, dit-il, à chaque fois qu'on s'apprête à dire quelque chose, il faut se demander comment Homère, Platon ou Thucydide se seraient exprimés, car ce sont des flambeaux qui nous éclairent.

¹⁸ L. Brisson, *Les accusations de plagiat lancées contre Platon*, dans M. Dixsaut (éd.), *Contre Platon, 1 Le platonisme dévoilé*, Paris, Vrin, 1993, p. 355.

¹⁹ Par titulature, on entend l'énumération des titres et noms du souverain en suivant un protocole codifié. C'est dans la titulature que se trouvent les fameux cartouches qui entourent le nom des rois.

titulature¹⁹, la signature du souverain qui l'avait commandité. Des rois un peu rapides en besogne, soit mus par un désir de gloire, soit par souci d'économie dans des moments difficiles, trouvèrent plus expédient de recouvrir l'inscription de leur prédécesseur, quelquefois leur propre géniteur, par leur propre titulature. On distinguera cette pratique du martelage qui consiste à faire disparaître le nom d'autrui pour des motifs idéologiques ou religieux (*damnatio memoriae*, voir *infra*). Du reste, la technique du recouvrement d'une inscription au moyen de plâtre plutôt que son arasement pourrait suggérer qu'il faut peut-être y voir davantage superposition de deux autorités qu'usurpation pure et simple. La technique serait alors à mettre en parallèle avec le démontage d'un monument bloc par bloc, ou l'entreposage de statues dans des caches à la seule fin de faire de la place dans des temples encombrés. À chaque fois, on évite la destruction d'un matériel consacré même si on le fait disparaître du champ visuel.

QUAND LA TRANSMISSION EST PRODUCTIVE

En dehors des cas de maladresse ou de négligence, la copie n'est pas toujours aussi fidèle à l'original qu'on le souhaiterait. Une subdivision s'ouvre ici qui tient compte de la visée de l'utilisateur, suivant que les modifications apportées à la source première s'inscrivent ou non dans une volonté de manipulation du récepteur.

Nous avons déjà eu l'occasion d'insister sur l'importance de la transmission en tant que respect de la tradition dans les cultures antiques. La transmission pouvait être reproductive, mais il arrivait aussi fréquemment qu'elle fût productive. En dehors de toute volonté de manipulation du récepteur, le principe d'*imitatio*, sur lequel le pseudo-Longin a longuement disserté, montre que les anciens ne devaient pas être copiés servilement, mais devenir une source d'inspiration. Cela posé, la transmission productive dont il est ici question est d'un autre ordre. Il s'agit en effet de faire évoluer, non pas une idée ou un concept, comme dans le cas de l'*imitatio*, ce qui donnera *in fine* naissance à une œuvre nouvelle, mais un texte. L'étude de la transmission manuscrite des textes anciens, par exemple, que ce soit en Égypte, ou dans l'Antiquité classique, montre à quel point un texte pouvait se modifier²⁰. Les manipulations pouvaient être de tous ordres : rajeunissement linguistique ou lexical, suppression ou ajout de certains passages, à quoi pouvaient se joindre des commentaires et remarques diverses (scholies), qui finissaient parfois par être intégrées dans le texte original. Je ne pense pas qu'un hiérogammate égyptien ayant vécu à l'époque gréco-romaine aurait considéré qu'une version tardive, modifiée, était moins bonne ou moins vraie qu'une version plus ancienne. Il n'y aurait

²⁰ Sur les processus de transmission en Égypte ancienne, voir les contributions rassemblées dans T. Gillen (éd.), (*Reproductive tradition in Ancient Egypt*, Liège, 2017 (= *Aegyptiaca Leodiensia*, 11).

pas vu un faux ou une contrefaçon, mais plutôt une augmentation de la tradition qui rendait cette dernière plus riche. Il en allait de même quand un temple en briques était refait à l'identique mais en pierres, et peut-être même en un peu plus grand. Le fait de reproduire le plan originel sur le lieu même de l'ancien temple préservait l'essence du monument et inscrivait son successeur dans la tradition. L'agrandir ou y mettre des matériaux plus nobles était un moyen d'augmenter la tradition sans en trahir l'esprit²¹. Nous verrons ci-dessous que le respect de l'esprit plutôt que de la lettre pouvait parfois pousser certains à se laisser aller à des pratiques qui seraient à coup sûr condamnées à notre époque.

²¹ Sur ce point, voir P. Vernus, *Essai sur la conscience de l'histoire dans l'Égypte pharaonique*. Paris, 1995.

En revanche, les sources premières peuvent être volontairement altérées dans le but de manipuler le public. Dans les sociétés anciennes, ce genre de manipulation n'est pas toujours facile à mettre en évidence eu égard à la pauvreté des sources conservées. En Égypte, on peut à tout le moins épinglez deux pratiques, qui reviennent toutes les deux à effacer de la tradition toute trace d'un individu ou d'un événement : le martelage et l'omission. À cela, on ajoutera la modification d'une source, pratique plus diffuse et plus difficile à repérer. Le martelage consiste à faire effacer le nom d'un individu présent sur un monument. En règle générale, celui qui faisait procéder au martelage substituait son nom à celui de sa victime, mais ce n'est pas toujours le cas. Les raisons de l'effacement d'un nom – ou d'un portrait – sur un monument sont parfois difficiles à saisir. Dans certains cas, il s'agit clairement d'une réécriture de l'histoire pour des raisons politiques, personnelles ou idéologiques. Deux exemples célèbres illustrent ce point. À la mort de la reine Hatchepsout (18^e dynastie), son neveu et successeur, Thoutmosis III, fit raser le nom de la reine sur la plupart des monuments où il se trouvait. Il n'y substitua toutefois que très rarement son propre nom, préférant faire graver le nom des prédécesseurs immédiats de la reine, c'est-à-dire ses propres père et grand-père. La raison est sans doute personnelle, une animosité envers sa tante qu'il considérait comme une usurpatrice. En faisant graver le nom des prédécesseurs de la reine, Thoutmosis III rétablissait une tradition ininterrompue qui menait jusqu'à sa propre personne. Historiquement et idéologiquement, la reine n'avait jamais existé. On verra dans un moment comment le problème de ce règne fut traité un peu plus tard, à la 19^e dynastie. Un autre exemple fameux est celui d'Akhénaton et de son successeur un peu distant Horemheb (fin de la 18^e dynastie). Comme on le sait, Akhénaton entreprit une réforme politique, qui eut des conséquences visibles sur le plan religieux (à moins que ce ne soit l'inverse).

MANIPULATION DES SOURCES

Quoi qu'il en soit, le roi fit effacer des monuments le nom du dieu Amon. Après le rétablissement de l'orthodoxie, le général Horemheb, devenu pharaon, fit à son tour effacer le nom d'Akhénaton et de ses successeurs immédiats (Ay et Toutankhamon) et démantela, parfois détruisit, des monuments entiers commandités par Akhénaton. Dans ce cas, il ne semble pas qu'il y ait eu des raisons personnelles dans le chef d'Horemheb, mais plutôt la traduction politique d'une idéologie. Un pharaon aussi peu conforme qu'Akhénaton ne pouvait pas avoir existé. Au demeurant, Akhénaton lui-même semblait avoir anticipé ce qui pouvait arriver à ses monuments puisqu'il fit inscrire sur ses stèles frontières une interdiction formelle de modifier quoi que ce soit de ses dispositions, de quelque manière que ce soit, ce qui est une preuve suffisante que ce type de pratique existait et était même assez répandu :

« Elle (= l'inscription) ne sera pas effacée. Elle ne sera pas arasée. Elle ne sera pas dégradée par l'eau. Elle ne sera pas effacée avec du plâtre. On ne devra pas la rechercher. » (Stèle Frontière A, l. 18 – trad. JW)

Aussi bien dans le cas d'Hatchepsout que dans celui d'Akhénaton, on a clairement affaire à une opération de *damnatio memoriae*, comme il y en aura de nombreuses à Rome et jusqu'à l'époque contemporaine. En dehors des exemples staliniens bien connus, il suffit ici de rappeler la disparition toute récente des archives publiques du ministre des Affaires étrangères chinois, subitement tombé en disgrâce.

La frontière entre le plagiat, l'usurpation et la *damnatio memoriae* est toutefois assez poreuse, car les motivations qui animent les uns et les autres peuvent parfois se rejoindre. Ainsi, effacer sur un monument le nom d'un roi jugé indigne et y substituer le sien permet de faire d'une pierre deux coups. L'usurpation, qui permet de rehausser à bon compte le prestige d'un individu, est alors la conséquence d'une opération politique ou idéologique (les deux vont souvent de pair) dont le résultat est une réécriture de l'histoire²².

Une autre manière de manipuler les sources primaires est tout simplement de les ignorer. L'Égypte ancienne en offre un exemple fameux dans les listes royales telles qu'elles furent élaborées à la 19^e dynastie. De telles listes, qui remontent aux dynasties divines, existaient d'abord sur papyrus, sans doute conservés dans les archives des temples. Certaines ont aussi été gravées sur des parois de temples, comme la très célèbre liste du temple de Séthi Ier à Abydos, comprenant le nom de 76 rois. À l'évidence, cette liste ne peut être complète. Manquent les noms de dizaines de rois, notamment de ceux qui ont régné, parfois très brièvement, lors de périodes troublées. On peut mettre ces oublis sur le

²² Sur les usurpations de monuments en Égypte ancienne, voir P. Brand, *Usurpation of monuments*, dans *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, 2010 (<https://escholarship.org/uc/item/5gj996k5>), où le problème est toutefois mal posé.

compte de l'état de la documentation de l'époque, encore que domine l'impression qu'une sélection volontaire a probablement présidé au choix de certains noms. En revanche, le doute n'est plus permis quand on examine la liste des rois de la dynastie précédente, la dix-huitième, dont le souvenir était encore très vivace. On constate que les noms de la reine Hatchepsout et des rois Akhénoton, Smenkarê, Ay et Toutankhamon sont tout simplement manquants. Le pharaon Horemheb succède ainsi directement à Amhenhotep III. Bien mieux, sur certains de ses monuments, Horemheb se donne comme années de règne un nombre qui additionne aux siennes les années de ses devanciers passés à la trappe. Le roi se trouve ainsi crédité de 59 années de règne alors qu'il n'en a effectivement régné que 27.

Enfin, les sources montrent quelquefois, de manière très subtile, une distorsion par rapport à la réalité. Deux cas seront ici évoqués, l'un textuel l'autre iconographique. Dès l'Ancien Empire, les rois ont fait des expéditions dans les contrées avoisinantes, qui s'apparentent davantage à des razzias qu'à des campagnes de conquête. Ces opérations généraient leur lot de commémorations épigraphiques où étaient notamment rapportées les quantités de bétail et autres biens pillés. Sous le règne d'un roi de la 5^e dynastie eut ainsi lieu une expédition contre des tribus libyennes. Chose curieuse, les chiffres des têtes de bétail ramenées correspondent à l'unité près à ceux livrés dans l'inscription d'un prédécesseur. Plusieurs explications peuvent être proposées. La plus simple est de penser qu'un scribe négligent aura recopié une inscription sans faire les adaptations nécessaires. Mais on pourrait tout aussi bien penser que l'expédition du second souverain n'a en fait jamais existé, ce qui relève du cas de substitution dont nous aurons à traiter plus bas.

Les représentations figurées se laissent également manipuler. Trois cas bien connus seront évoqués ici. La reine Hatchepsout, déjà mentionnée, a graduellement modifié son apparence pour prendre des traits et des attributs masculins²³. Dans les inscriptions, référence est faite à la reine non plus avec un pronom féminin, comme au début du règne, mais avec un pronom masculin. Cette transformation, dont personne ne devait être dupe²⁴, doit être analysée comme une opération de conformité aux normes de l'idéologie, laquelle stipule qu'un pharaon est un être de sexe masculin²⁵. L'évolution du type iconographique d'Amenhotep III, un autre souverain de la 18^e dynastie, est intéressante à cet égard. Les historiens de l'art avaient en effet noté que les traits du roi présentaient une évolution : on avait des statues montrant le roi jeune et d'autres le montrant plutôt mature, dans la force de l'âge. Le bon sens voulait qu'on rangeât chronologiquement la production statuaire en partant du

²³ Voir R. Tefnin, *La statuaire d'Hatchepsout : portrait royal et politique sous la 18^e dynastie*, Bruxelles, 1979.

²⁴ Même la musculature de la reine prit une apparence masculine dans les dernières années de règne.

²⁵ Sur l'idéologie pharaonique, voir J. Winand, *Une histoire personnelle des pharaons*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.

²⁶ Voir R. Johnson, *Images of Amenhotep III in Thebes: styles and intentions*, dans L.M. Berman, (éd.), *The art of Amenhotep III: art historical analysis*, Cleveland, 1990, p. 26-46.

²⁷ Voir R. Tefnin, *Éléments pour une sémiologie de l'image égyptienne*, dans *Chronique d'Égypte* 66, 1991, p. 60-88. On rapprochera ici les stèles figurant des oreilles pour remercier de (ou solliciter) l'écoute du dieu. Voir aussi une des formules de la confession négative du *Livre des Morts* (ch. 125, 20) : « je n'ai pas été sourd aux propos de vérité ».

CRÉER DES SOURCES : ENTRE IMITATION, CONTREFAÇONS ET FAUX

roi jeune vers le roi plus âgé. Et c'est d'abord ce qu'on fit. Or on s'est rendu compte que c'était précisément l'inverse ; les statues montrant un roi jeune sont les plus récentes. À nouveau, l'iconographie ne fait que s'adapter à une formule religieuse bien connue selon laquelle le dieu, en l'occurrence Amon-Rê, promet au souverain de le rajeunir, ce qui fut traduit dans la plastique²⁶. Une lecture sémiotique de l'image, découplée de la réalité sensible, est encore à l'œuvre dans une série de portraits de Sésostri III (12^e dyn.) montrant le roi avec des oreilles surdimensionnées. Après s'être interrogé sur la maladie dont le roi aurait pu souffrir, on s'est finalement rendu compte que la disproportion des oreilles n'était qu'un moyen iconique de montrer que le roi était à l'écoute, ce qui était par ailleurs proclamé dans les textes²⁷.

Il nous reste à traiter des sources inventées, sans aucun lien avec un référent factuel. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger ce qu'on appelle communément des faux. Encore ce terme est-il fort général. Il sert un peu de fourre-tout pour des choses très différentes.

On distinguera ici les imitations des créations. Dans le premier cas, il s'agit d'une usurpation d'identité. On fait passer un fait pour ce qu'il n'est pas. C'est typiquement le cas du mensonge, qui s'applique à beaucoup de nos catégories en tant que technique, mais qui a un statut particulier ici dans la mesure où il invente un objet, un événement, un discours, qui n'a jamais existé. Le mensonge peut avoir toutes les apparences de la vérité – il est d'ailleurs parfois non détecté –, et c'est bien cela qui le caractérise. C'est une contrefaçon. Ce dernier terme nous introduit à un autre domaine : la production ou la reproduction d'objets qui revendiquent une identité qu'ils n'ont pas. La production de fausse monnaie est un cas récurrent de reproduction frauduleuse. Comme la copie, la fausse monnaie essaie d'atteindre à la perfection, dans ce cas-ci afin de ne pas être détectée. C'est tout le contraire de la copie au sens défini plus haut où le modèle est parfaitement identifiable. Historiquement, le premier fraudeur en la matière fut l'État. En jouant sur le poids et la qualité du métal ou de l'alliage, les États ont manipulé la monnaie depuis son invention.

Dans le domaine de l'art, le faux tableau est l'exemple-type d'une contrefaçon. À la différence de la copie, qui a toujours existé et qui ne se faisait pas passer pour un original, le faux tableau se distingue du plagiat ou de la contrefaçon, en ceci qu'il crée une œuvre nouvelle. La copie est dans l'imitation du style. Un faux tableau est toujours « à la manière de »²⁸. La motivation du faussaire est généralement l'appât du gain, mais aussi, dans certains cas, le plaisir d'avoir réussi une œuvre

²⁸ Voir J.-L. Gaillemain, *Trop beau pour être vrai. Le faux dans l'art, de la tiare du Louvre aux chaises de Versailles*, Paris, Éditions Le Passage, 2019 ; C. Guichard (éd.), *De l'authenticité. Une histoire des valeurs de l'art (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2014. Il y a évidemment des cas extrêmes comme celui d'Émile Ajar, fausse signature et fausse identité inventées par Romain Gary, qui fut un temps incarné par une personne physique, Paul Pavlovitch, qui accepta de prolonger la supercherie.

et d'avoir dupé au passage des experts renommés²⁹. Dans l'Égypte ancienne, ce genre de contrefaçon n'a jamais existé, dans la mesure où la différence entre une copie et un original ne faisait pas sens en matière artistique. En revanche, il est une catégorie de faux dont les Égyptiens eurent apparemment à souffrir, le faux administratif. Comme dans le cas d'un faux tableau, un faux testament, un faux passeport, pour être crédible, doit imiter un style, un format, bref être aussi « à la manière de ». Nous n'avons pas conservé de pièces attestant de ce type de faux, mais il existe des témoignages d'individus qui se sont plaints d'en être les victimes³⁰.

La dernière catégorie qu'il nous faut à présent examiner est celle de la création *e nihilo* d'un fait qui n'a jamais existé et que son auteur a tenté de faire passer pour authentique. Le plus souvent, ce genre d'opération a pour but de manipuler le jugement d'autrui afin d'obtenir un résultat quelconque – politique, idéologique, économique, symbolique, personnel –, la liste en est pratiquement infinie. Ces pratiques, qui correspondent aux *fake news* dans un sens restreint et précis, ont semble-t-il toujours existé, que ce soit à l'échelle des États et des organisations ou des individus. Le Moyen Âge connaît des exemples célèbres, comme la Donation de Constantin, un faux de l'époque carolingienne par lequel Constantin I^{er} aurait légué le pouvoir temporel de l'empire d'occident au pape Sylvestre I^{er}. L'Église s'est appuyée sur ce document pour asseoir son autorité tout au long de la période médiévale avant que la contrefaçon ne soit dénoncée par Laurent Valla au XV^e siècle.

En Égypte ancienne, la stèle de la Famine est un autre cas bien connu. Il s'agit en fait d'une inscription rupestre, imitant la disposition d'une stèle, située sur l'île de Séhel, près d'Assouan. Djéser, le célèbre roi de la 3^e dynastie, voulait mettre fin à une famine qui ravageait l'Égypte depuis sept ans, causée par une absence totale de crues du Nil. Une enquête dans les archives révéla que la cause de cette inertie du fleuve n'était autre que le dieu Khnoum, le maître de la cataracte à Éléphantine. Le roi fit donc porter de riches offrandes au dieu, ce qui eut pour effet un retour à la normale. Il ne fait aucun doute que le texte fut gravé plus de deux mille ans plus tard, à l'époque des Ptolémées. Selon certains égyptologues, le texte remonterait bien à la 3^e dynastie et la version ptolémaïque en serait une copie ou une adaptation. Il est toutefois bien plus probable que toute cette histoire fut inventée par le clergé du temple de Khnoum, désireux de voir à nouveau affluer les offrandes et les dons³¹. Ce genre de pratique n'était pas rare. Un faux un peu moins subtil est la stèle de Bentresh (dite aussi stèle de Bakhtan), dont la finalité était de rehausser le prestige du culte de Khonsou en montrant

²⁹ Voir H. & W. Beltracchi, *Faussaires de génie : autoportrait*, Paris, L'Arche Éditions, 2015.

³⁰ Voir L. Coulon, *Véracité et rhétorique dans les autobiographies égyptiennes de la Première Période Intermédiaire*, dans *Bull. de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, 97, 1997, p. 109-138.

³¹ Voir Y. Haiying, *The Famine Stela: A Source-Critical Approach and Historical-Comparative Perspective*, dans C.J. Eyre (éd.), *Proceedings of the Seventh International Congress of Egyptologists*, 1998, Louvain, p. 515-521.

³² Voir M. Broze, *La princesse de Bakhtan : essai d'analyse stylistique*, Bruxelles, 1989.

³³ Sur cette rocambolesque histoire, voir J.M. Bruffaerts, *Destins égyptologiques croisés*. Alexandre Moret et Jean Capart, dans M.C. Bruwier (éd.), *Livres et archives de l'égyptologue Alexandre Moret à Mariemont*, 2000, p. 11-17.

UN CAS PARTICULIER : LE FAUX PAR SUBSTITUTION

³⁴ Cicéron, *De inventione*, 1.19.27 : *ficta res, quae tamen fieri potest* « un événement inventé librement, mais qui peut cependant (très bien) s'être produit » ; voir B. Bureau, C. Nicolas, *Argumentum et fiction dramatique dans le commentaire de Donat à Térence*, dans : C. Bréchet (éd.), *Théorie et pratique de la fiction à l'époque impériale*, Paris, Picard, 2013, p. 99-122.

son efficacité comme dieu guérisseur auprès d'un prince étranger³². Le caractère fictif du texte se trahit notamment dans la titulature du roi, qui offre un mélange des titulatures de deux pharaons glorieux, Thoutmosis III et Ramsès II.

À l'époque moderne, on rappellera aussi, pour le plaisir, le cas des deux scarabées achetés par Jean Capart pour le compte des Musées royaux du Cinquantenaire, où était raconté le périple de l'Afrique effectué par des marins phéniciens conformément au récit qu'en avait fait Hérodote. Ce faux aurait pu être une illustration de l'*argumentum*, dont nous aurons à traiter dans un moment, si ce n'est que l'intention de l'auteur du texte était bien de tromper la communauté scientifique et de réaliser une bonne opération financière. Ce faux met toutefois quelque chose d'important en évidence. S'il a pu être jugé un moment crédible, c'est parce qu'il répondait d'une certaine manière à une attente, ce qui eut pour résultat d'abaisser le niveau de vigilance des égyptologues³³.

La dernière catégorie dans la création de faux, caractéristique de l'époque pré-moderne, est plus subtile et mérite qu'on s'y attarde un peu. Je l'ai appelée faux par substitution. On a vu que l'Antiquité classique faisait une distinction entre la *fabula* (ou mythos) et l'*historia*, et que cette distinction ne recouvrait pas une opposition entre vrai et faux. Les anciens accordaient aussi une place à l'*argumentum*. Dans l'historiographie antique, il n'était pas illicite de combler les lacunes de la documentation pour autant que l'on respectât la vraisemblance et le sens général du récit³⁴. La pratique était largement répandue pour donner plus de fluidité au récit et pour le rendre agréable au lecteur, une obligation souvent mise en avant et qui justifie l'usage de l'*ornatio*. C'est ainsi que la plupart des discours – souvent très longs – mis dans la bouche des hommes politiques et des généraux grecs par Thucydide – un historien ayant la plus solide réputation de sérieux – sont totalement fabriqués, comme le sont à peu près tous les discours et échanges verbaux qu'on trouve chez les historiens grecs et latins. En l'absence de rapport direct, il est impossible de savoir si le texte composé correspond dans la forme à ce qui fut réellement prononcé (la réponse est très certainement négative), s'il correspond pour le fond aux intentions de l'orateur (on peut estimer que c'est vraisemblable), et s'il fut jamais effectivement prononcé (on peut légitimement en douter dans certains cas). Ces questions n'agitaient pas beaucoup le public pour autant que le discours parût vraisemblable et allât dans la direction de la narration générale. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir un discours inventé repris et cité à titre de preuve par un historien plus

tardif. Ce genre d'embellissement passait d'autant plus facilement que, la nature humaine étant ce qu'elle est, inchangée depuis les origines, on pouvait suppléer les lacunes avec vraisemblance. L'Égypte ancienne connaissait aussi cette manière de combler les vides dans une narration. Un exemple fameux est celui du vibrant appel lancé par Ramsès à son dieu Amon-Rê, en plein milieu du champ de bataille de Qadech. Outre l'invraisemblance d'un long discours prononcé avec emphase en pleine mêlée, il est clair que cette prière, qui avait pour but de magnifier le rôle du dieu et de justifier anticipativement les largesses dont son temple ferait l'objet, n'a pu qu'être ajoutée, à tout le moins suggérée, par celui qui fut en charge de la rédaction du récit de l'expédition.

À la Renaissance, Annius de Viterbe est passé à la postérité comme un maître en matière de fabrication de documents historiques³⁵. Passionné par l'histoire et la renommée de sa région, l'Étrurie, persuadé que l'historiographie avait causé beaucoup de tort à la gloire des Étrusques, il tint à remettre les pendules à l'heure. Pour ce faire, il forgea de toutes pièces des textes qu'il attribua à de grands historiens du passé dont on avait perdu les œuvres, comme Sanchoniaton, le Phénicien qui aurait vécu avant la guerre de Troie, Bérose, le Chaldéen, ou encore Manéthon, l'Égyptien, dont on n'a que des fragments conservés par la tradition indirecte. Ses tours de passe-passe furent assez habiles pour amener certains personnages puissants à lui faire confiance, comme le pape Alexandre VI Borgia, qui fit décorer ses appartements privés de scènes tirées de la vie d'Isis et Osiris où figurait en bonne place le taureau Apis, qu'Annius avait subtilement rapproché du blason des Borgia. Un des arrangements les plus célèbres d'Annius fut le marbre osirien provenant de sa ville natale qui était censé prouver qu'Osiris avait fondé la civilisation étrusque. Ce monument extraordinaire est un bel exemple de substitution. En effet, laissant entendre à demi-mot que celui-ci n'était peut-être pas tout à fait authentique, Annius en défendait toutefois la pertinence en suggérant qu'à tout le moins il s'agissait de la copie d'un original, dont il n'existait évidemment aucune trace. Dans une contribution très subtile, Chr. Woods a montré qu'Annius, loin d'être un menteur pathologique, s'inscrivait plutôt dans un large courant historiographique qui admettait sans trop de discussion qu'on pût suppléer des sources manquantes pour autant qu'elles s'inscrivissent dans un champ probable de l'analyse historique³⁶. Les productions d'Annius, qui furent dénoncées dès le 16^e siècle, furent dans un premier temps reçues avec enthousiasme par le public cultivé, parce qu'elles correspondaient largement à son attente, à une époque où les villes et les puissants étaient à la recherche d'ancêtres illustres³⁷.

Un dernier exemple, à la frontière de plusieurs catégories, est offert

³⁵ Voir N. Popper, *An Ocean of Lies: The Problem of Historical Evidence in the Sixteenth Century*, dans *Huntington Library Quarterly*, 74, 2011, p. 375-400.

³⁶ Chr. Woods, *The credulity problem*, dans P. Miller & F. Louis (éd.), *Antiquarianism and Intellectual Life in Europe and China*, Ann Arbor, 2012, p. 149-179.

³⁷ M. Rothstein, *The Reception of Annius of Viterbo's Forgeries: The Antiquities in Renaissance France*, dans *Renaissance Quarterly*, 71/2, 2018, p. 580-609. Voir le jugement de Chr. Woods, *op. cit.*, p. 163: "Substitution was a theory about the production and transmission of artifacts that allowed people to work with evidence under the tacit awareness that material vehicles did sometimes need to be replaced or repaired, that messages on material vehicles did sometimes need to be re-inscribed or redrawn, and that messages could even be copied to a new vehicle altogether, just as texts were copied from manuscript to manuscript".

par la représentation du sacre de Napoléon I^{er} par le peintre David. Comme on le sait, la reine-mère figure en bonne place au centre du tableau, avec ses dames d'honneur. Or, Letitia Bonaparte non seulement n'était pas présente pour le couronnement de son fils, mais avait clairement fait savoir qu'elle ne voulait pas y assister. C'est donc l'empereur qui a fait connaître au peintre sa volonté d'y voir figurer sa mère. Selon nos critères contemporains, c'est indubitablement un faux, une *fake news*. Dans une conception plus ancienne de la vérité historique, on aurait probablement admis l'idée qu'il n'était que naturel que la reine fût présente. Qui sait, certains auraient même pu avancer l'idée qu'il s'agissait de réparer en quelque sorte une erreur historique, ce qui était précisément l'intention de Napoléon. Si on ne possédait pas des sources contemporaines attestant l'absence de Letitia Bonaparte, l'ajout aurait été indétectable, ne serait-ce que parce que sa présence était davantage plausible que son absence.

MANIPULER L'HISTOIRE : UN PÉCHÉ VÉNIEL DANS L'ANTIQUITÉ

Comme on a pu le voir au travers des quelques exemples cités, l'impératif de vérifiabilité des faits ne s'est imposé que tardivement dans la conscience des intellectuels. Un fait dont on n'a aucune trace pouvait très bien ne pas être mis en doute si la tradition s'en faisait la garantie. La frontière entre le mythe et l'histoire, entre le merveilleux et la science, ne se construit que patiemment.

La manipulation du public – encore ce terme doit-il être utilisé avec précaution pour l'Antiquité – a toujours existé si l'on entend par là la diffusion et la consolidation d'une idéologie, par ailleurs largement partagée. Comme l'écrivait P. Veyne, la vérité historique a été longtemps une vulgate qui consacrait l'accord des esprits au long des siècles. Et il ajoutait, de manière un peu perfide : « Lorsqu'une histoire est une vulgate, on distingue mal ce qui s'est réellement passé de ce qui n'a pas pu ne pas se passer, de par la vérité des choses ; tout événement se conforme à son type et c'est pourquoi l'histoire des siècles obscurs de Rome est peuplée de récits très détaillés, dont les détails sont à la réalité ce que les restaurations de Viollet-le-Duc sont à l'authenticité. »³⁸

Comme on a pu le mesurer, l'importance pour un auteur de s'inscrire dans une tradition relativisait la notion de plagiat, qui devint dans l'Antiquité classique une arme à géométrie variable suivant que l'on s'adressait à des adversaires – politiques ou philosophiques – ou à des membres de son propre clan.

Il ne faudrait toutefois pas se laisser aller à de la naïveté. Certains, et non des moindres, avaient conscience de tordre la réalité. Ainsi Cicéron, obnubilé par le souvenir que laisserait son consulat sur les

³⁸ P. Veyne, *op. cit.*, p. 18-21.

générations futures, n'hésita guère à recommander à un ami d'embellir ses actions avec toute la vigueur possible, quand bien même il devrait pour cela négliger les lois de l'histoire³⁹. Cicéron, en forçant un peu le trait, ne faisait que rejoindre une opinion largement répandue selon laquelle l'histoire devait avoir une portée éducative et une portée morale ; les personnages pouvaient dès lors avoir leurs traits accentués pour incarner des prototypes de vice ou de vertu⁴⁰.

Tout cela montre que le rapport à la vérité a été changeant au cours des siècles. Au Moyen Âge et à la Renaissance, un document faux (dans l'acception contemporaine), mais qui étayait le vrai pouvait passer pour une manifestation d'*aequitas*, laquelle est en dehors de la binarité vrai – faux⁴¹. Paul Veyne énonçait ainsi une thèse forte, dont on ne sait trop s'il en limitait la portée à l'Antiquité ou s'il la faisait sienne. Les développements de ce premier quart du 21^e siècle semblent – hélas ? – lui redonner une forte actualité⁴² :

« Un monde ne saurait être fictif par lui-même, mais seulement selon qu'on y croit ou pas ; entre une réalité et une fiction, la différence n'est pas objective, n'est pas dans la chose même, mais elle est en nous, selon que subjectivement nous y voyons ou non une fiction : l'objet n'est jamais incroyable en lui-même et son écart avec « la » réalité ne saurait nous choquer, car nous ne l'apercevons même pas, *les vérités étant toutes analogiques* [italiques JW] »

Je voudrais terminer cette contribution par un bref retour sur l'Égypte ancienne. Il ne semble pas que la vérité en Égypte se soit jamais définie en termes absolus, comme ce sera le cas en Occident dans le sillage de la philosophie grecque. La vérité y était plutôt une question de mesure, d'équilibre. Dans la société égyptienne, à l'époque classique (Moyen Empire), rien n'était autant valorisé que la mesure. L'Égyptien idéal était un être pondéré, qui ne commettait pas d'excès, un personnage tempéré ; tout l'inverse d'un être bouillonnant. Le Jugement des morts, tel qu'illustré par les vignettes décorant les livres funéraires du Nouvel Empire, était symbolisé par une balance où le cœur du défunt, déposé dans un plateau, devait être aussi léger que la plume de Maât – symbole de la vérité –, occupant l'autre plateau, pour être admis dans les champs élyséens.

Vérité et justice se concevaient dans un même plan. Le *Conte du Paysan éloquent*, un texte majeur de l'époque classique, thématise la pratique de la justice en lien avec la vérité. Sous un motif futile, un paysan, venu dans la vallée vendre ses produits, est injustement dépouillé de ses biens par un intendant rapace. La victime va alors

³⁹ Cicéron, *Ep. ad familiares*, V,12,2-3 (in *eo leges historiae neglegas*), cité par P. Bietenholz, *Historia and Fabula. Myths and legends in Historical Thought from Antiquity to the Modern Age*, Leyde, 1994, p. 58-59.

⁴⁰ Cf. P. Veyne, *op. cit.*, p. 57.

⁴¹ Cf. Chr. Woods, *op. cit.*, p. 161: "The forger offered the fabricated documents as a legitimate substitute for an absent document that must have existed. To fabricate a document was just to complete a paper record that was incomplete only by accident, *unfairly* [italiques JW]. If a tradition was old enough— custom beyond memory— then there was an almost irresistible tendency to believe it. The fabrication of a corroborating charter or artifact would have appeared to many a routine bureaucratic procedure."

⁴² P. Veyne, *op. cit.*, p. 33. On notera également cette assertion selon laquelle le faux n'est que du vrai déformé (p. 77).

LA VÉRITÉ À L'ÉPREUVE DE LA COSMOGONIE ET DE L'IDÉOLOGIE EN ÉGYPTE ANCIENNE

plaider sa cause auprès du supérieur de l'intendant. Il obtiendra justice après une plaidoirie de neuf discours dans lesquels il présente les bénéfices d'agir conformément à la Maât. Si le paysan reconnaît que le mensonge et la distorsion des faits sont dans la nature humaine, il montre avec beaucoup de ténacité que le devoir du juge est d'écouter en toute impartialité et de redresser ce qui était plié⁴³. Les comparaisons qui reviennent le plus fréquemment pour qualifier la pratique de la justice selon la vérité sont le maintien de l'équilibre de la balance, l'image du fil à plomb, qui doit tomber droit, et le bateau, qui ne doit pas aller à la dérive.

La notion de vérité a été largement façonnée par les conceptions cosmogoniques des Égyptiens. Selon la théologie d'Héliopolis, le monde avait été créé une fois pour toutes par le démiurge. La création avait essentiellement consisté en une mise en ordre du chaos, symbolisé comme une masse liquide amorphe. Le monde avait été organisé d'un coup, un moment auquel les Égyptiens se réfèrent comme le « temps de la Première Fois »⁴⁴. Le temps se déroulait dès lors selon un modèle cyclique, chaque pharaon réactualisant symboliquement le moment de la Première Fois quand il montait sur le trône. Ce temps immuable imposait à toutes les classes sociales un principe de conformité. C'est l'observation, plus ou moins réussie, de ce principe qui explique en grande partie le côté monolithique que les non-spécialistes attribuent à l'architecture et à l'art de l'Égypte antique, où toutes les réalisations semblent sortir d'un moule intangible. Les spécialistes, en revanche, tout en reconnaissant cette stabilité fondamentale, n'ont aucune peine à discerner une lente mais significative évolution dans les normes artistiques, mais aussi dans d'autres domaines de la culture de l'ancienne Égypte. C'est que Pharaon était aussi soumis à un second impératif, celui du dépassement de ses devanciers. Le roi était en effet censé augmenter la puissance de l'Égypte, ce qui se traduisait par un accroissement des frontières, et par la dotation des temples, et le dépassement des réalisations architecturales et artistiques de ses prédécesseurs. En clair, il fallait faire plus grand, plus beau, plus luxueux. Comment pouvait-on concilier deux impératifs apparemment aussi contradictoires ? Les textes nous en livrent des formulations curieuses où le roi atteste avoir réalisé ce qui n'avait jamais été fait auparavant, tout en demeurant conforme à ce qui avait été fait lors de la Première Fois⁴⁵.

Pour comprendre ce paradoxe apparent, il faut intégrer une nouvelle notion. Comme cela a été rappelé plus haut, le monde a été créé par le démiurge totalement, avec toutes ses parties et composantes. Toutefois, si certaines parties ont été immédiatement visibles, accessibles, d'autres, en revanche, sont demeurées cachées, en latence, attendant

⁴³ Le héros de l'histoire rappellera au grand intendant qu'il est de son devoir de mettre en pratique les principes éthiques dont il se vante par ailleurs (voir L. Coulon, *op. cit.*, p. 127, n. 101).

⁴⁴ Voir J. Winand, *Réflexions sur l'anthropologie du temps : Le cas de l'Égypte ancienne. Questions et méthodes*, dans V. Pirenne-Delforge & Ö. Tunca (éd.), *Représentations du temps dans les religions*, Genève, 2003, p. 17-35.

⁴⁵ Sur tout ceci, voir les exemples collectés par P. Vernus (*op. cit.*).

d'être révélées par un roi ou quelque individu jugé digne par la divinité. Par conséquent, mettre à jour ce qui n'était encore qu'une potentialité de la création n'est pas à proprement parler faire du neuf. Pour le dire autrement, l'Égyptien ne trouvait rien, il découvrait. Un très bel exemple en est fourni par une inscription rupestre gravée dans les carrières de grauwacke au Ouadi Hammamat sous le règne de Montouhotep II (11^e dynastie). Lors de l'expédition, la troupe découvrit une citerne d'eau :

« (une citerne) remplie jusqu'au bord d'une eau pure, non souillée par les gazelles, cachée des nomades. Monter et descendre sur ses côtés par les expéditions précédentes des rois qui sont advenus auparavant, sans que le visage de quiconque ne soit tombé dessus. Ce n'est que pour sa Majesté en personne qu'elle fut révélée. En fait, il (le dieu) l'avait tenue cachée parce qu'il connaissait le moment. Il avait réfléchi à l'issue de ce moment afin que l'(on) voie sa puissance et que soit reconnue l'efficacité de sa Majesté et afin de faire quelque chose d'inédit dans ses territoires pour son fils Nebtaouyrê, qu'il vive éternellement » [trad. J.W.]

La découverte de la citerne est présentée comme une révélation du dieu afin de magnifier la puissance du roi. La citerne était bien sûr là de toute éternité, depuis la création. Si les expéditions précédentes ne l'avaient jamais remarquée, c'était pour une bonne raison : le dieu la tenait cachée parce qu'il attendait le moment favorable pour la révéler.

Un autre principe puissant était également à l'œuvre, que l'on pourrait en termes aristotéliens définir comme la dialectique de l'essence et de l'accident. On vient de le voir dans l'exemple de la citerne, les éléments de la création sont par essence déjà tous présents quand le démiurge accomplit son œuvre. Mais leur instanciation dans la réalité pouvait prendre diverses formes. C'est ce qui permet de concilier le principe de conformité et le principe du dépassement. Par exemple, modifier quelque chose d'existant pour le rendre plus grand, plus beau, ou plus riche préserve l'essence et ne touche qu'aux accidents. Quand Pharaon décidait de reconstruire en pierres un temple qui était jusque-là en briques, il ne faisait que modifier des paramètres, certes importants puisqu'ils lui permettaient de surpasser ses devanciers, mais en définitive accessoires puisqu'ils préservaient l'essence des choses.

Très tôt, dès la fin de la Première Période Intermédiaire, les notables égyptiens ont senti que l'autorité de leur parole n'était plus suffisante pour garantir la véracité des propos tenus. On vit alors se généraliser des formules que l'on peut qualifier avec Laurent Coulon de protestations de véracité. Dès l'Ancien Empire, les membres de l'élite avaient eu à cœur de présenter dans leurs tombes un récit mettant en

scène des épisodes marquants de leur vie. Ces textes – improprement appelés autobiographies – avaient pour finalité principale de montrer que le narrateur s’était conduit conformément aux codes sociaux de son temps⁴⁶, mais aussi qu’il avait su se distinguer de ses semblables par des actions singulières, généralement une mission qui lui avait été confiée directement par le roi ou un haut responsable et qu’il avait remplie à la pleine satisfaction de tous. Plus tard, les rois eux-mêmes allaient décrire par le menu leurs prouesses, qu’il s’agisse d’actions guerrières ou de leur activité en tant que bâtisseurs pour la gloire des dieux.

À la Première Période Intermédiaire, on vit apparaître dans les autobiographies des formules attestant la véracité des propos tenus. En voici un exemple significatif :

[1] « J’ai anéanti tous ses ennemis (i.e. de mon père), en vérité ! Cela n’est pas un discours fait de ‘fonctions de nécropole’ » (autobiographie de Méréri, cité par Coulon, *op. cit.*, p. 113).

Par ‘fonctions de nécropole’, il faut comprendre « ces fonctions imaginaires que s’attribuaient indûment certains défunts, et qui n’avaient jamais existé autrement que dans les inscriptions funéraires de la nécropole »⁴⁷. Une autre forme de dénégation concerne l’exagération, la vantardise⁴⁸. En voici un exemple :

[2] « Quant au discours de cette stèle, c’est le témoignage de ce qui s’est produit par mon entremise, c’est ce que j’ai réalisé en vérité. Il n’y a là ni vantardise ni mensonge. » (inscr. de Nésoumontou, cité par Coulon, *op. cit.*, p. 133).

Ces formules démontrent qu’il y avait une méfiance grandissante vis-à-vis du discours formaté. L’extrait suivant est on ne peut plus clair. L’auteur reprend, pour la rejeter immédiatement, la réaction du public à la lecture d’un texte trop laudatif. C’est que la vérité ne doit pas se fonder sur une simple assertion, mais sur un témoignage visuel. D’ailleurs, suggère l’auteur du texte, il est dans la nature humaine d’exagérer.

[3] « Gardez-vous de dire : “Ce n’est pas la réalité. Qui l’a vu ? Soyez sceptiques (?) quand il nous dit cela ! Chaque homme se vante de sa personne dans ses propres écrits.” Croyez en mes paroles, il n’y a pas là de mensonge ! » (Inscr. de Néfersechéro, cité par Coulon, *op. cit.*, p. 135).

Pour garantir la véracité de l’énoncé, l’auteur du texte, outre sa protestation de bonne foi ou un serment prêté en prenant les dieux à

⁴⁶ C’est la raison d’être de formules stéréotypées (« j’ai donné du pain à l’affamé, j’ai vêtu celui qui était nu, j’étais le père de l’orphelin », etc.) qui ne renvoient à aucun fait singulier, historiquement vérifiable, mais attestent d’un comportement socialement attendu.

⁴⁷ La définition est de J.J. Clère (cité par L. Coulon, *op. cit.*, p. 113).

⁴⁸ Certains textes évoquent aussi la semi-vérité ou l’approximation (*jwms*), comme quelque chose de condamnable.

témoin, s'en remettait parfois à la rumeur populaire, qui passait pour garante de l'exactitude des faits rapportés et des propos tenus, comme le montre l'exemple suivant⁴⁹ :

[4] « Quant à tous ceux qui entendront (le propos de) cette stèle, parmi ceux qui sont vivants, ils diront que c'est la vérité » (stèle Montououser – trad. JW)

Cet appel à la rumeur, qui nous paraît bien curieux aujourd'hui comme élément de preuve, rappelle un passage d'un texte de Philippe le Bel où ce dernier justifie la procédure lancée contre les Templiers par ce que rapportait alors la rumeur populaire. Celle-ci passait donc pour suffisamment crédible pour enclencher la machine judiciaire. Bien sûr, les rumeurs avaient été savamment orchestrées par les principaux conseillers du roi, dont le tristement célèbre Guillaume de Nogaret. Pour notre propos, l'important est que la rumeur pouvait être invoquée dans un document officiel comme un motif suffisant pour provoquer une enquête⁵⁰.

Pour en revenir à l'Égypte, la source de vérité, qui était à l'Ancien Empire le pouvoir royal, subit une évolution pour devenir désormais dépendante du statut de l'individu. Dans un passage fameux, l'Enseignement de Mérikarê proclame :

[5] « Le pauvre ne peut pas s'exprimer conformément à ce qu'il tient pour vrai (litt. selon sa vérité) »

Ainsi donc, quelqu'un qui est économiquement dépendant ne pouvait pas, eu égard à sa condition sociale, dire la vérité en raison des pressions dont il pouvait être l'objet⁵¹, un argument qui ne sera débattu que bien plus tard dans les sociétés occidentales⁵².

On notera pour terminer que même les représentations figurées avaient en quelque sorte besoin d'un certificat de conformité. C'est ainsi que dans une scène figurée reproduite dans une tombe, on voit le propriétaire contempler le comptage du bétail, scène banale s'il en est. La légende qui accompagne la représentation énonce :

« Observer le comptage du bétail par le comte, l'ami unique, le prêtre-lecteur Untel, de sa propriété personnelle, en vérité. Il n'y a pas là de vantardise »⁵³.

⁴⁹ Voir encore : « la faveur dont je jouissais auprès de mon maître surpassait celle d'un fils, comme tout le monde le sait. Je ne dis que la vérité » (cité par Coulon, *op. cit.*, p. 117).

⁵⁰ Une *mala fama* « mauvaise réputation » peut prendre la forme juridique d'une *diffamatio*, laquelle peut entraîner une action judiciaire sous forme d'une *inquisitio veritatis* « recherche de la vérité ». Voir J. Théry, *Une hérésie d'État. Philippe le Bel, le procès des « perfides templiers » et la pontificalisation de la royauté française*, dans *Médiévales*, 60, 2011 (disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/medievales/6222>).

⁵¹ Cf. Coulon, *op. cit.*, p. 122.

⁵² Au Nouvel Empire, la vérité judiciaire découle de trois types de preuves : l'aveu (obtenu plus ou moins spontanément), la perquisition et les témoignages. Plus tard, on pourra également recourir à l'oracle pour trouver le coupable, ce qui allait ouvrir la porte à bien des manipulations.

⁵³ L. Coulon, *op. cit.*, p. 129.

